

## COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA

Note explicative (s'il y a lieu)	Code : P – 27 – SG Rés. : CC-0089 Date : Le 18 janvier 1999 Page : 1 de 1
----------------------------------	--

### **POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES À UTILISER POUR LA RÉDACTION DE TEXTES NON SEXISTES**

Attendu que la Commission scolaire désire affirmer son engagement en matière d'égalité des sexes;

Attendu que la Commission scolaire reconnaît la contribution de la langue à l'égalité des femmes et des hommes et la possibilité de rédiger des textes non sexistes qui soient simples et élégants;

Attendu que la Commission scolaire désire normaliser les règles à utiliser dans ses communications écrites afin de déséxiser les textes;

La Commission scolaire détermine par la présente politique que la norme et le guide de référence à utiliser pour la rédaction de textes non sexistes soit le «Guide pour la rédaction de textes non sexistes – Pour un genre à part entière» publié par la coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation (1988, 36 pages).